

<p>Imputation Budgétaire Chapitre 011 / Compte 61521 et 61522</p>
--

**RAPPORT N° 03/2-35
au Conseil Municipal**

OBJET

**PRESTATION DE DESINFECTION ,
DE DERATISATION ET DESINSECTISATION
DU FONCIER ET DES BATIMENTS COMMUNAUX**

- APPROBATION DU PROJET
- AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
- AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

I - MOTIVATION DE L'APPEL D'OFFRES :

Dans un souci de prophylaxie et de salubrité, la ville souhaite mettre en œuvre un marché de prestation de service avec des entreprises privées, pour des interventions en Désinfection, Dératissage et Désinsectisation à l'adresse des propriétés communales.

Par ailleurs, le rythme et l'étendu des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtés, le type de marché le mieux adapté est un marché à bons de commande. En effet, les prestations sont caractérisées par des incertitudes liées à l'environnement, aux habitudes de propreté, au climat ou activités riveraines.

§ Mode de passation :

Il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché fractionné, sous la forme d'un marché à bons de commande de prestations de service, conformément à l'article 72 du Code des Marchés Publics.

§ Montants :

S'agissant d'un marché à bon de commande, le montant réel de la prestation sur la durée du marché, sera fonction des bons de commande émis par la ville.

Le montant total de prestation, est déterminé par la valeur annuelle minimale de : **20 000,00 € TTC.**

Ce montant peut suivant les besoins exprimés par la Ville atteindre la valeur annuelle maximale de : **80 000,00 € TTC**

RAPPORT N° 03/2-35

§ Durée :

Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2003 avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse trois années civiles (2004/2005).

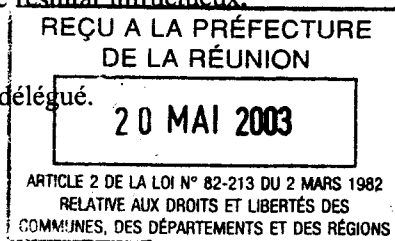
II - DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande en conséquence :

- 1) D'approuver le projet.
- 2) D'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
 - Procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 58 à 60 et 72 du Code des Marchés Publics) ;
 - Marché à bons de commande pour un coût minimum annuel de 20 000,00 € T.T.C. à 80 000 € T.T.C. au maximum ;
 - Durée : Un an avec possibilité de reconduction expresse chaque année jusqu'au 31 décembre 2005
 - Les crédits définis sont inscrits au B.P. 2003 – Chapitre 011 – Compte 61521 et 61522.
- 1) De m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, passer un marché pluriannuel avec l'(les) entreprises retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou en cas de résultat infructueux à traiter par marché(s) négocié(s).
- 2) D'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DÉLIBÉRATION N° 03/2-35
du Conseil Municipal
en séance du mardi 6 mai 2003**

OBJET

**PRESTATION DE DESINFECTION ,
DE DERATISATION ET DESINSECTISATION
DU FONCIER ET DES BATIMENTS COMMUNAUX**

- APPROBATION DU PROJET
- AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
- AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Sur le rapport n° 03/2-35 du Maire

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous le chapitre 11, compte 61521 et 61522 du B.P. 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser les prestation de désinfection, dératisation et désinsectisation des bâtiments et du foncier de la commune de Saint-Denis de la Réunion ;

Vu le rapport de Jean Hugues POYNIN, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de marché de prestation de service de désinfection, dératisation et désinsectisation des bâtiments et du foncier de la commune de Saint-Denis.

DÉLIBÉRATION N° 03/2-35

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

ARTICLE 3

Approuve le dossier de consultation des entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à engager les consultations et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidats retenu(s) par la Commission d'appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **14 MAI 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

